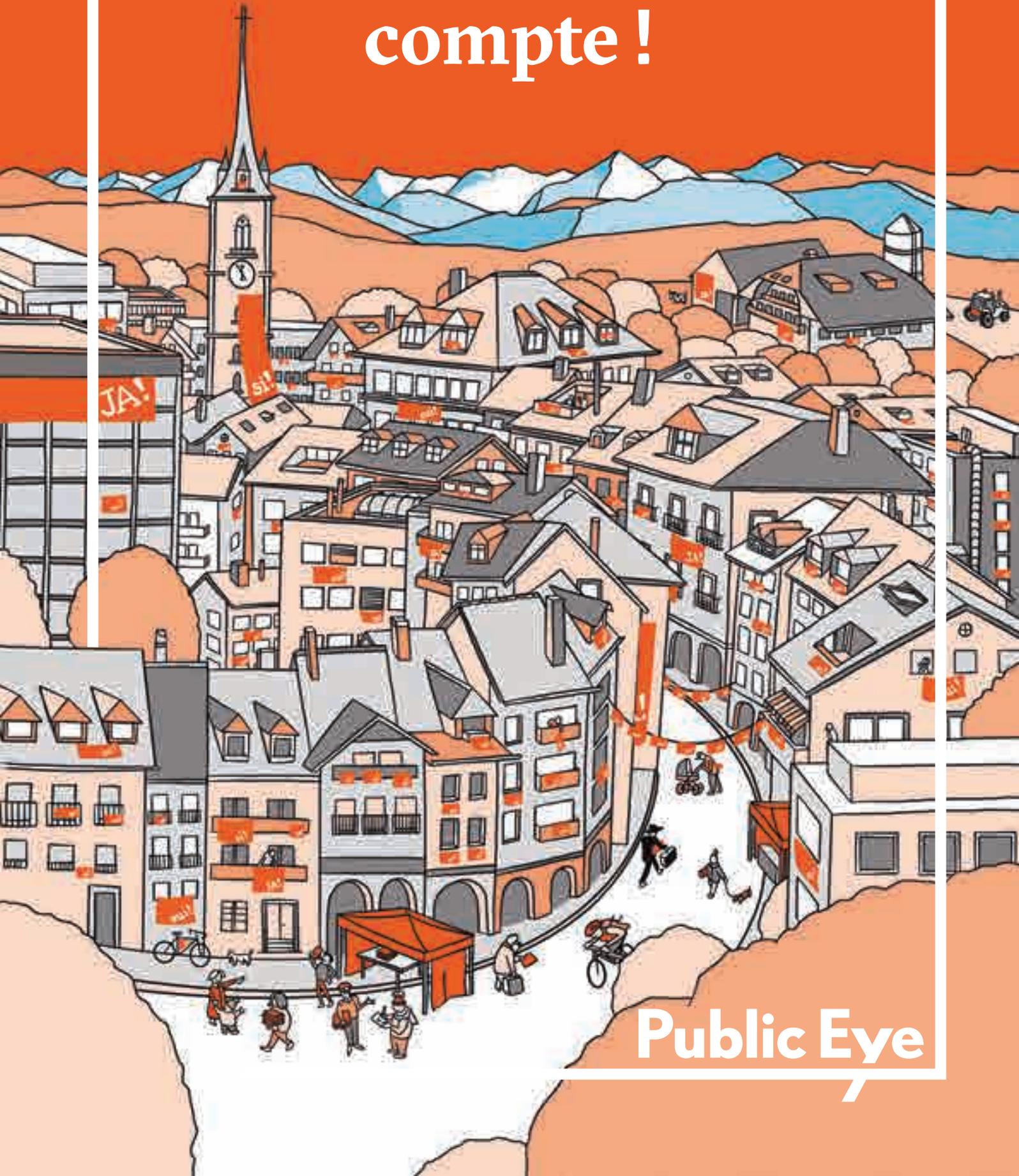


# Chaque voix compte !



Public Eye



Urs Rybi

## Fini, les excuses !

On aurait presque du mal à y croire : le 29 novembre, soit 4 ans après le dépôt de l'initiative et 9 ans après le lancement de la première pétition, nous allons enfin voter sur la responsabilité des multinationales. Notre revendication de 2011 est tout simplement une évidence : les normes internationales alors adoptées par l'ONU et l'OCDE en matière de responsabilité des entreprises doivent être transcrites dans la législation suisse.

Or si la Confédération a allègrement participé aux négociations internationales, son enthousiasme a soudainement périclité au moment d'appliquer les normes dans une loi nationale contraignante. Le Conseil fédéral s'est contenté de formuler des « attentes » et d'exiger de simples rapports de responsabilité sociale. L'ancien conseiller fédéral Schneider-Ammann a bien résumé ce laisser-faire devant le Parlement en 2013 : « Il n'y aura ni pilotage ni influence de l'État, aucune obligation d'informer ni de demander la permission. » Economiesuisse a évidemment applaudi des deux mains.

La Suisse est ainsi le seul et unique pays européen qui, hormis une loi sur les services de mercenaires, ne dispose pas d'une législation sur la responsabilité des entreprises. Un aveu d'impuissance pour notre pays ! Au cours de mes dix dernières années au sein de Public Eye, j'ai pu constater à quel point cette stratégie est liée à la « politique de l'auto-minimisation » (selon l'expression de l'écrivain Lukas Bärfuss) : se présenter comme plus petit qu'on ne l'est réellement pour minimiser ou nier ses responsabilités.

En 2011, nous avons présenté à des spécialistes de l'administration fédérale l'ouvrage de Public Eye *Swiss Trading SA. La Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières*, dont la thèse centrale, la mue de la Suisse en première place mondiale du négoce de matières premières, nous a valu des regards incrédules. L'asymétrie entre la taille géographique et le poids économique du pays contredit fondamentalement l'image que la Suisse se fait d'elle-même. Nous sommes en outre depuis longtemps un lieu de prédilection des multinationales et occupons la quatrième place du classement européen. Le pouvoir (et le profit qui l'accompagne) suppose aussi une responsabilité.

Le 29 novembre 2020, nous pouvons écrire l'histoire : engageons-nous pour plus de responsabilité et un meilleur avenir – et pour que l'on arrête de se trouver des excuses.

### Grâce à vous!

Les analyses et les reportages publiés dans ce magazine, ainsi que le travail de recherche et d'enquête sur lequel ils sont basés, ne seraient pas possibles sans le soutien de nos membres et donateurs.

**Si vous êtes déjà membre**, nous vous en sommes très reconnaissants. Vous pouvez également nous soutenir en offrant une cotisation à vos connaissances.

**Si vous n'êtes pas encore membre**, nous vous invitons à adhérer à Public Eye ou, pour en savoir plus sur notre travail, à commander gratuitement un abonnement à l'essai sur [publiceye.ch/membres](http://publiceye.ch/membres)

**Cotisation-abonnement**  
75 fr. par an/Membre-soutien 240 fr.

**Public Eye**

## Les arguments, faits et dessous de l'initiative

- 4 Cinq arguments de poids pour un OUI!
- 5 Questions et réponses sur l'initiative
- 8 Une mobilisation sans précédent
- 10 Beaucoup de raisons de voter OUI!

## Des manœuvres crasses et un marathon

- 12 Campagne contre l'initiative : un Saint-Bernard et Guillaume Tell comme seuls arguments
- 14 L'histoire de l'initiative : un polar passionnant

## Exemples de cas concrets

- 16 Nouvelle enquête exclusive de Public Eye : irresponsabilité organisée dans une mine bolivienne de Glencore
- 18 Un pesticide de Syngenta empoisonne des agriculteurs indiens
- 20 Des multinationales suisses inondent l'Afrique de carburants toxiques
- 20 LafargeHolcim met en danger la santé de tout un village
- 21 Exploitation et scandales environnementaux dans l'industrie textile
- 21 Glencore ou la politique de la moindre responsabilité

## Interview

- 22 Doris Fiala, conseillère nationale PLR : «Je pouvais soutenir à 100 % le contre-projet du Conseil national»

## L'engagement de Public Eye

- 24 Derrière l'initiative depuis la première heure : Andreas Missbach, membre de la direction
- 25 Aux avant-postes pour porter le message de l'initiative : Cyrielle Froidevaux, bénévole
- 26 S'engager pour l'initiative à la dernière minute
- 27 L'engagement des groupes régionaux de Public Eye



# Les arguments, faits et dessous de l'initiative

Les multinationales domiciliées en Suisse doivent s'assurer que les droits humains et les normes environnementales soient respectées dans le cadre de leurs activités. Nous vous présentons ici les meilleurs arguments en faveur de l'initiative, des réponses aux contrevérités des opposants et les informations les plus importantes.

## CINQ ARGUMENTS DE POIDS POUR UN OUI!

### 1 **Quiconque cause un dommage doit répondre de ses actes**

Quiconque recourt au travail d'enfants ou détruit l'environnement doit rendre des comptes. À l'avenir, une multinationale, comme le géant des matières premières Glencore, pourra être tenue responsable lorsqu'elle contamine des cours d'eau ou détruit des régions entières.

### 2 **Prévenir plutôt que fermer les yeux**

Encore et toujours, des multinationales violent les droits humains ou sont responsables de destructions de l'environnement. Avec l'initiative, elles seraient tenues de ne plus détourner le regard et d'agir de manière préventive afin d'éviter de porter atteinte aux êtres humains ou à l'environnement.

### 3 **Certaines multinationales profitent des espaces de non-droit**

Des multinationales peu scrupuleuses profitent de la situation de pays qui ne disposent pas d'une justice fonctionnelle. Elles recourent au travail des enfants ou détruisent l'environnement sans avoir aucune conséquence à craindre. Voilà pourquoi l'initiative est nécessaire.

### 4 **Les mesures volontaires ne fonctionnent pas**

L'initiative fixe des règles claires pour mettre un terme aux pratiques peu scrupuleuses de certaines multinationales. L'expérience a montré que les mesures volontaires ne suffisent pas à garantir que toutes les multinationales respectent les droits humains ou les standards environnementaux minimaux.

### 5 **Pas d'avantage concurrentiel pour l'irresponsabilité**

La plupart des multinationales respectent les règles, mais certaines se moquent des standards environnementaux ou ignorent les droits humains. Elles s'octroient des avantages concurrentiels en se dégageant de leur responsabilité. L'initiative est nécessaire pour les en empêcher.



## QUESTIONS ET RÉPONSES SUR L'INITIATIVE

### Quelles entreprises sont concernées par l'initiative ?

Les grandes multinationales. Les petites et moyennes entreprises PME (qui emploient jusqu'à 250 personnes) sont exclues de l'initiative. La seule exception étant les PME actives dans des secteurs à haut risque, comme le commerce de l'or ou du diamant issu de zones de conflit. En outre, l'initiative ne concerne que les multinationales qui enfreignent les droits humains ou endommagent l'environnement par négligence ou de façon délibérée. Qui-conque se comporte de manière responsable n'a rien à craindre de l'initiative.

### Pourquoi les opposants affirment-ils que les PME qui n'ont rien à se reprocher seraient affectées ?

Economiesuisse et le lobby des multinationales savent pertinemment que la population suisse est peu compréhensive envers les grandes multinationales sans scrupules. C'est pourquoi ils ont recours à une manœuvre de diversion, en affirmant que les PME suisses sont concernées par l'initiative, ce qui est faux. Le directeur de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), Hans-Ulrich Bigler, l'a même confirmé dans le *Sonntagszeitung* du 6 août 2020. L'initiative cible l'irresponsabilité de grandes multinationales comme Glencore ou Syngenta.

### Qu'en est-il des fournisseurs ?

L'initiative n'impose aucune responsabilité pour les fournisseurs et les sous-traitants. L'initiative prévoit que les grands groupes soient tenus de rendre des comptes concernant les violations de droits humains et la destruction de l'environnement. Il est évident que l'exigence de réparation n'intervient que si la multinationale suisse exerce un contrôle sur les activités locales, et donc uniquement au sein même de l'entreprise. Il ne faut donc pas se contenter d'évaluer la situation sur le papier, mais bien dans les faits. De tels contrôles peuvent être définis en des termes conformes au droit suisse.

### Jusqu'où va le devoir de diligence raisonnable ?

Les multinationales doivent systématiquement contrôler les conséquences que leurs activités à l'étranger peuvent avoir sur les êtres humains et l'environnement. Si elles constatent des problèmes, elles doivent prendre les mesures adéquates pour prévenir les violations de droits humains et des normes environnementales. Elles doivent en outre rendre des comptes sur leurs constatations et les mesures prises. Ce devoir de diligence raisonnable empêche les dommages et a un effet préventif. Seul ce devoir de diligence raisonnable – et non la responsabilité – s'étend également aux fournisseurs.

Cet instrument n'est pas une particularité de l'initiative pour des multinationales responsables, mais il est bien en adéquation avec les pratiques internationales. Il provient directement des principes directeurs de l'ONU, qui ont non seulement été ratifiés par la communauté internationale, mais ont aussi été reconnus par les associations faitières internationales de l'économie (*voir ci-dessous*).

### Les contrôles sont-ils réalistes sur des chaînes d'approvisionnement complexes ?

Les grandes multinationales travaillent effectivement avec des chaînes d'approvisionnement complexes. Mais elles parviennent toutefois à satisfaire des exigences légales ou commerciales, par exemple en termes de qualité. Novartis sait par exemple quels ingrédients contiennent les médicaments qu'elle vend, comment ils sont produits et s'ils répondent aux normes en matière de sécurité. Ce que réclame l'initiative est tout simple : la direction des multinationales en Suisse ne peut plus détourner le regard face aux violations de droits humains ou aux dégradations environnementales à l'étranger.

### L'initiative est-elle désavantageuse pour les entreprises suisses ?

Un OUI ! à l'initiative pour des multinationales responsables ne ferait pas de la Suisse un cas à part. Les évolutions internationales vont précisément dans le même sens. En 2011, toutes les nations et les associations professionnelles internationales se sont accordées sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains. Ces Principes reposent sur trois piliers :

1. **les États doivent protéger les droits humains ;**
2. **les entreprises doivent respecter les droits humains ;**
3. **les victimes doivent pouvoir demander réparation.**

Depuis lors, tous les pays sont tenus d'intégrer ces trois piliers dans leur propre législation.

### La Suisse ne joue-t-elle pas au gendarme de la planète avec cette initiative ?

Les tribunaux suisses traitent déjà régulièrement des affaires pénales internationales comme des cas de corruption. En 2016 par exemple, Nitrochem, une filiale de la multinationale bâloise Ameropa, a été poursuivie pour corruption d'un haut fonctionnaire libyen. Il est incompréhensible que la corruption soit clairement sanctionnée mais pas les violations de droits humains ou les dégâts environnementaux.

## Comment les victimes peuvent demander réparation

Pour réclamer des dommages-intérêts auprès d'un tribunal civil et demander une réparation financière pour les dommages subis, les victimes doivent présenter de nombreuses preuves complètes. La procédure à suivre est la suivante :



### 1. Dommage

La victime doit prouver qu'elle a subi un dommage.



### 2. Lien de causalité

Il doit y avoir un lien de causalité – une relation directe et causale entre le comportement de la multinationale et le dommage.



### 3. Illicéité

Le dommage doit être contraire au droit et être dû à la violation par une multinationale d'un droit humain ou d'un standard environnemental internationalement reconnu.



### 4. Contrôle

La multinationale suisse doit contrôler l'entreprise à l'étranger (filiale).



### 5. Devoir de diligence

Si les conditions ci-dessus sont remplies, la multinationale a toujours la possibilité de se dégager de toute responsabilité. Elle doit pour ce faire prouver qu'elle a fait preuve de toute la diligence requise, et qu'elle a donc donné toutes les instructions et réalisé tous les contrôles nécessaires, mais que le dommage est néanmoins survenu.



### 6. Tribunal

Si la multinationale est en mesure de prouver qu'elle a fait preuve de toute la diligence requise, la plainte sera rejetée malgré les dommages occasionnés.



## La Suisse, bastion des multinationales

Aucun pays au monde ne compte autant de multinationales par habitant que la Suisse. Et même en chiffres absolus, la Suisse figure parmi le top 5 en Europe.

### Nombre de multinationales par million d'habitants

	<b>Suisse 1,73</b>
	<b>Pays-Bas 0,85</b>
	<b>France 0,59</b>
	<b>États-Unis 0,54</b>
	<b>Allemagne 0,45</b>

Source : Swissholdings, « Faits et chiffres sur la Suisse comme pays d'accueil des grandes entreprises », 2016 (Base Fortune Global 500)

### Nombre de multinationales en chiffres absolus

	<b>Grande-Bretagne 77</b>
	<b>France 57</b>
	<b>Allemagne 51</b>
	<b>Suisse 41</b>
	<b>Italie 26</b>

Source : FORBES, « Liste des 2000 plus grandes entreprises cotées en bourse », 2020

### Comment fonctionne la responsabilité ?

Les personnes lésées par une multinationale suisse à l'étranger doivent demander réparation auprès d'un tribunal civil en Suisse et peuvent réclamer une compensation financière pour les dommages subis si le siège social suisse de la multinationale a agi de manière irresponsable.

### Les opposants parlent d'une inversion de la charge de la preuve.

C'est faux : cette charge reste inchangée. Les victimes doivent démontrer que la multinationale suisse est responsable des dommages subis en apportant les preuves du dommage, de l'illicéité, du lien de causalité et du contrôle par la multinationale. Si le siège suisse a pris les mesures adéquates pour empêcher les dommages, la plainte sera rejetée (*voir page de gauche*).

Cette attribution du fardeau de la preuve est généralement applicable en Suisse quand on est tenu pour responsable d'une personne sous notre contrôle, comme par exemple des parents pour un enfant mineur, le propriétaire d'un chien ou un employeur pour son auxiliaire.

### Les entreprises suisses risquent-elles de subir une avalanche de plaintes ?

Non, une vague de plaintes ne risque assurément pas de survenir. Car le droit de procédure civile n'est pas modifié, et les obstacles relatifs aux preuves exigées et aux coûts sont très importants. Dans des pays comme la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas, de telles plaintes sont déjà déposées aujourd'hui et on ne peut pas parler d'une avalanche de telles procédures : une étude du Parlement européen fait état de 35 plaintes en 25 ans, dans tous les pays européens confondus.

### Comment les autres pays régissent-ils la responsabilité des multinationales ?

Avec sa « Loi sur le devoir de vigilance », la France a introduit dans sa législation en 2017 un devoir de diligence raisonnable pour les grandes entreprises. Cette loi correspond essentiellement aux exigences de l'initiative pour des multinationales responsables.

L'Italie a déjà depuis 2015 une loi spécifique de responsabilité des entreprises pour les violations de droits humains et les dégâts environnementaux.

En Grande-Bretagne les victimes de dommages causés par des filiales britanniques à l'étranger peuvent déjà demander réparation auprès des tribunaux, comme le demande l'initiative pour des multinationales responsables en Suisse.

En Allemagne le suivi du Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits humains a indiqué en juillet 2020 que moins de 50 % des entreprises employant plus de 500 personnes prenaient au sérieux et honoraient leur devoir de diligence raisonnable en matière de droits humains. Le gouvernement allemand de la chancelière

Angela Merkel travaille désormais sur une loi concernant les chaînes d'approvisionnement. En septembre 2020, 75 % des citoyens et citoyennes se sont prononcés en faveur d'une telle loi dans un sondage.

Des lois similaires sont en cours d'élaboration par les gouvernements et les parlements de nombreux autres pays comme le Luxembourg, la Finlande, la Norvège ou les Pays-Bas.

La Commission européenne veut harmoniser ces avancées nationales avec une réglementation de l'UE d'ici à 2021. Comme l'initiative pour des multinationales responsables, celle-ci devrait prévoir une obligation de prévention des violations de droits humains et des dégradations environnementales ainsi qu'une responsabilité civile.

Une évaluation de la Commission européenne a conclu début 2020 que l'obligation de rendre des comptes et les devoirs d'audits ponctuels ne sont manifestement pas suffisants pour les minerais issus de zones de conflit (ce qui est l'approche proposée en Suisse par le contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables).

### L'initiative ne promeut-elle pas une approche impérialiste de la Suisse ?

On ne peut pas parler d'impérialisme ici : les tribunaux civils suisses ne seront toujours compétents que pour juger des entreprises suisses. L'idée de l'initiative n'est pas « d'exporter le droit suisse à l'étranger », mais au contraire de s'assurer que les multinationales suisses respectent les normes internationales. Nous balayons donc devant notre porte.

### L'initiative va-t-elle pousser les multinationales à se retirer des pays en développement et émergents ?

Les entreprises suisses sont importantes pour le développement et l'innovation dans de nombreux pays. Avec leurs investissements et leur transfert de savoir-faire, elles contribuent à la prospérité de ces pays. L'initiative pour des multinationales responsables n'entraînera pas une diminution des investissements à l'étranger, comme en attestent la situation dans d'autres pays, comme les Pays-Bas ou la France, où des lois similaires ont été adoptées. En Grande-Bretagne et au Canada également, les multinationales doivent déjà répondre des dommages qu'elles causent, et elles n'ont pas réduit leurs investissements ou ne se sont pas retirées de pays en développement.

Et elles n'auraient aucune raison de le faire : avec l'initiative, les fournisseurs actifs dans des pays en développement ne deviennent pas un risque incontrôlable, comme le prétendent les opposants au projet, puisque la responsabilité se limite à la multinationale uniquement. Il existe seulement une obligation de prévention pour les fournisseurs, mais sans conséquences en matière de responsabilité. L'argument du retrait de pays en développement et émergents ne tient donc pas la route.

# UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT

**1** initiative

**3** comités de soutien

**130** organisations

**450** comités locaux

**7000** bénévoles

Initiative  
multinationales  
responsables



Initiative  
multinationales  
responsables

oui!



**650**

paroisses de toute  
la Suisse

**450**

politiciennes et  
politiciens de partis  
bourgeois

**300**

entrepreneuses et  
entrepreneurs

**oui!**

Comité bourgeois  
pour des multinationales  
responsables

Initia  
mult  
resp

**ECONOMIE POUR  
DES ENTREPRISES  
RESPONSABLES**

**oui!**



# Beaucoup de raisons de voter OUI !



# OUI !

Comme d'autres célébrités suisses, le musicien biennois **Nemo** soutient l'initiative multinationales responsables dans un message vidéo diffusé sur Facebook, Instagram, Twitter et YouTube.

Je suis pour l'initiative multinationales responsables car il est important pour moi que la Suisse et le monde soient plus durables et justes. On ne peut tout simplement pas tolérer des activités contraires à la Convention des droits de l'homme.

NEMO,  
MUSICIEN



Depuis toujours, les multinationales suisses contribuent sans cesse au renforcement des inégalités. Avec l'initiative multinationales responsables, nous y mettons un terme et reconnaissons enfin notre responsabilité en tant que lieu d'implantation d'entreprises.

NORA SCHEEL,  
BÉNÉVOLE PUBLIC EYE



Comment des sociétés domiciliées en Suisse se défendraient-elles si elles faisaient travailler des enfants suisses pour le profit de leurs actionnaires, si elles polluaient notre eau avec des produits chimiques, si elles détruisaient l'environnement, si leurs activités lésaient la population ? Nous veillons à ce que les PDG et actionnaires puissent enfin redormir sur leurs deux oreilles !

SIBYLLE BERG,  
ÉCRIVAINNE



Qu'une multinationale suisse profite de la faiblesse de l'État dans des pays pauvres pour faire ce qu'elle ne pourrait pas faire en Suisse est inacceptable. L'initiative ancre un principe basique : les multinationales suisses doivent respecter les droits humains et protéger l'environnement quand elles opèrent à l'étranger.

JULIEN REINHARD,  
BÉNÉVOLE PUBLIC EYE



Que signifie vraiment la « suissitude » ? Une relation d'exploitation internationale ? C'est bien que tant de choses soient si sûres, propres, belles, chères et de grande qualité en Suisse. Mais tout cela n'est pas vraiment juste tant que l'insécurité, les déchets, les bas salaires et les conditions de travail désastreuses sont simplement délocalisés. Les multinationales suisses doivent assumer leurs responsabilités quand elles profitent de la sûreté, de la réputation et de la prospérité de la Suisse.

FATIMA MOUMOUNI,  
POÈTE DE SLAM



Si la grande majorité des entreprises suisses se comportent de manière responsable, il est nécessaire de légiférer pour contrer les violations des droits humains et environnementaux commises par certaines d'entre elles à l'étranger. Les scandales à répétition ont démontré que les mesures volontaires sont insuffisantes et portent atteinte à la réputation de la Suisse et à son économie.

ANNE SEYDOUX-CHRISTE,  
ANCIENNE CONSEILLÈRE AUX ÉTATS  
(PDC/JU)



Le message chrétien prend clairement position du côté des opprimés et c'est une question de salut pour les personnes en marge de la société. Si nous prenons ce message au sérieux, nous ne pouvons que nous engager pour la dignité de tous les êtres humains et pour notre responsabilité envers la Création. C'est précisément ce que demande l'initiative que nous soutenons évidemment en tant qu'Église.

SIMONE CURAU-AEPLI,  
PRÉSIDENTE DE LA LIGUE SUISSE  
DES FEMMES CATHOLIQUES



Je suis né à Nantes qui s'est enrichie en étant un des principaux ports du trafic négrier en Europe. 150 ans plus tard, de rares mais puissantes entreprises suisses utilisent des enfants-esclaves dans des mines, des champs de cacaotiers et déversent des tonnes de mercure et de produits toxiques sur des terres qu'elles exploitent sans vergogne à l'étranger. L'avidité effrénée de ces entreprises est criminelle et contraire aux intérêts de la Suisse.

XAVIER LABARRE,  
BÉNÉVOLE PUBLIC EYE



Cette initiative est d'importance primordiale, car nous ne devons plus tolérer que des multinationales suisses détruisent impunément l'habitat de populations et d'espèces démunies. Les droits humains et l'environnement n'ont pas de frontière !

KRYSZYNA PIETRZAK,  
BÉNÉVOLE PUBLIC EYE



En tant qu'entrepreneur, il est pour moi évident que je dois assumer mes responsabilités. Mais les multinationales devraient en faire autant. Beaucoup d'entre elles le font, mais il y a malheureusement quelques moutons noirs, et c'est pour ceux-là qu'il est nécessaire d'adopter des règles contraignantes. La responsabilité ne s'arrête pas aux frontières du pays.

DIETRICH PESTALOZZI,  
ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE PESTALOZZI SA

# Un Saint-Bernard et Guillaume Tell comme seuls arguments

Huit millions de francs. C'est la somme investie par les lobbies économiques afin de contrer l'initiative pour des multinationales responsables. Mais comme les gros sous ne suffisent pas, Economiesuisse et ses acolytes misent aussi sur des arguments mensongers pour tenter de gagner l'opinion. Analyse de la communication de combat de ceux qui font passer les intérêts de quelques sociétés sans scrupules avant le respect des droits humains et de l'environnement.

GÉRALDINE VIRET

« Une campagne hors du commun », « Une bataille de titans », titrent les médias. À quelques semaines du jour fatidique, la Suisse se mobilise et s'étripe autour de l'initiative pour des multinationales responsables comme jamais auparavant. Dans ce combat acharné, chaque voix compte. C'est pourquoi, après avoir écrit des cartes postales à tata Léande, à tonton Jacky ainsi qu'à la moitié de mon répertoire téléphonique, j'ai décidé de concentrer ma détermination épistolaire sur un groupe cible pourtant considéré comme perdu : les détracteurs.

Economiesuisse, SwissHoldings, Ruedi Noser (PLR/ZH), Isabelle Chevalley (PVL/VD), et même notre conseillère fédérale Karin Keller-Sutter... j'aurais plaisir à les nommer « les opposants », s'ils se comportaient mieux. Mais nerveux d'avoir vu tout l'été ces satanés drapeaux orange gâcher leurs balades du dimanche, les lobbies économiques et leurs sbires ont depuis franchi la ligne rouge. Pour contrer l'incroyable engagement citoyen en faveur de l'initiative, ils n'ont rien trouvé d'autre que de faire campagne à coup d'arguments trompeurs et de contrevérités.

La stratégie est claire : faire croire que l'initiative représente un terrible danger pour la Suisse, mais aussi pour les populations qu'elle prétend vouloir « aider ». Et imposer le contre-projet du Parlement, qui entrera en vigueur en cas de « non » dans les urnes, comme la seule voie pour protéger les droits humains et l'environnement sans torpiller notre sacro-sainte prospérité. Quitte à mentir ou bluffer sur le contenu et la portée réels des deux textes. Les détracteurs jouent ainsi avec le bidon d'essence et la boîte d'allumettes, trahissant l'un des principes fondamentaux du bon fonctionnement de notre démocratie directe : un débat basé sur des faits.

## En panne de mordant

Les affiches du comité interpartis contre l'initiative illustrent bien les magouilles argumentaires de celles et ceux qui, de concert avec les lobbies économiques, consentent à « responsabiliser, mais intelligemment ». Des heures de *brainstorming* avant d'aboutir à cette glorieuse idée : qui voterait pour que notre Saint-Bernard national se morde la queue ? Ou pour que Guillaume

Tell rate la pomme et balance à son fils une flèche en pleine poire ? Rien que d'y penser, mon passeport à croix blanche en tremble déjà.

Ce comité n'hésite donc pas à dégainer l'arbalète helvétique et la « pioche » burkinabé – nous y reviendrons – pour tenter de convaincre le peuple que cette initiative « extrême » est une fausse bonne idée, qui pourrait avoir « des conséquences dangereuses ». Pire que de se mordre la queue ? Oui, selon la présidente du PLR Petra Gössi : « L'initiative provoque un effet domino sur les PME suisses et nuit à notre économie déjà touchée de plein fouet par la crise du Covid. » Les détracteurs savent faire jouer la corde sensible.

---

**Les affiches du comité interpartis contre l'initiative illustrent bien les magouilles argumentaires de celles et ceux qui, de concert avec les lobbies économiques, consentent à « responsabiliser, mais intelligemment ».**

---

Car le sort des PME est l'un des points chauds du débat, et peut-être le plus emblématique des faits alternatifs propagés par le camp du « non ». Pour faire pencher la population en faveur d'un contre-projet plus « raisonnable », il faut lui faire croire que les PME sont concernées par l'initiative, et que celle-ci leur mettra « des bâtons dans les roues ». Imaginez le scénario catastrophe : votre coiffeur doit surveiller tous ses fournisseurs, croule sous « une paperasse sans fin » et ne peut même plus vous couper les tifs ! Pas d'inquiétude : les affirmations d'Economiesuisse sur les PME ont même été qualifiées « d'absurdes » par le directeur de l'Union suisse des arts et métiers, Hans-Ulrich Bigler, qui appelait en août le lobby des multinationales à miser plutôt sur « la crédibilité et de bons arguments ». En vain.

## La guerre des chiffres

Karin Keller-Sutter est elle aussi prise d'exagérations prémonitoires, brandissant un chiffre épouvantail tout



droit (re-)sorti d'un rapport publié en mai par les forces libérales de SuccèsSuisse pour influencer les parlementaires. « Selon des estimations, 80 000 entreprises sont avec certitude concernées par l'initiative », a-t-elle lancé en conférence de presse. Le quadruple zéro correspond au degré de pertinence de ce rapport fallacieux, qui ne tient pas compte de toutes les dispositions de l'initiative.

En bref, le résultat est absurde. Les boulangers, les meuniers ou encore les imprimeurs sont inclus dans l'effrayant calcul, alors qu'ils ne feront jamais partie des rares PME à risques concernées par le texte. Mais pas de quoi freiner notre ministre de Justice et Police, qui sait que pour contrer une telle initiative – ou un contre-projet efficace – il faut écouter ceux qui murmurent à votre oreille et faire fi des détails gênants.

### Une menace pour l'Afrique

Alors qu'un vent progressiste souffle sur la Suisse, les détracteurs ont bien compris que les menaces traditionnelles ne suffiront pas à calmer les ardeurs de celles et ceux qui veulent mettre les droits humains et l'environnement au cœur des priorités. Il faut donc leur renvoyer ces bons sentiments à la figure, au nom des populations concernées !

Dans le premier rôle de cette mascarade : la conseillère nationale Isabelle Chevalley, vêtue d'un boubou et armée d'une « pioche » burkinabé pour taper sur la tête des ONG et leur initiative « néocolonialiste », en instrumentalisant le peuple africain. Au Burkina Faso, celle qui disait vouloir amener de la nuance dans le débat a déjà averti tout le monde, en particulier le ministre de l'Économie : si l'initiative passe, les entreprises suisses vont toutes quit-

ter le pays. Et ça, Isabelle Chevalley « ne peut pas le laisser faire » ! C'est pourquoi cette proche de la STSA, le lobby des négociants, est partie en croisade contre les initiants – Solidar en tête –, n'hésitant pas à piloter un journaliste local pour tenter de décrédibiliser l'ONG, en prétendant que des photos d'enfants dans les champs de coton avaient été mises en scène. Tous les coups bas sont permis !

Car dans le camp du « non », même la rhétorique du cœur tourne à l'absurde. Ne pas faire ailleurs ce qui est intolérable ici est néocolonialiste et accentuera la misère dans les pays pauvres, au seul profit des Chinois. Pour le conseiller aux États Ruedi Noser, porte-voix des lobbies économiques, l'heure est grave : « L'initiative nuit aux droits humains. » Laissons juste les entreprises « développer quelque chose avec la population ». Et si ce quelque chose s'appelle « exploitation », fermons les yeux !

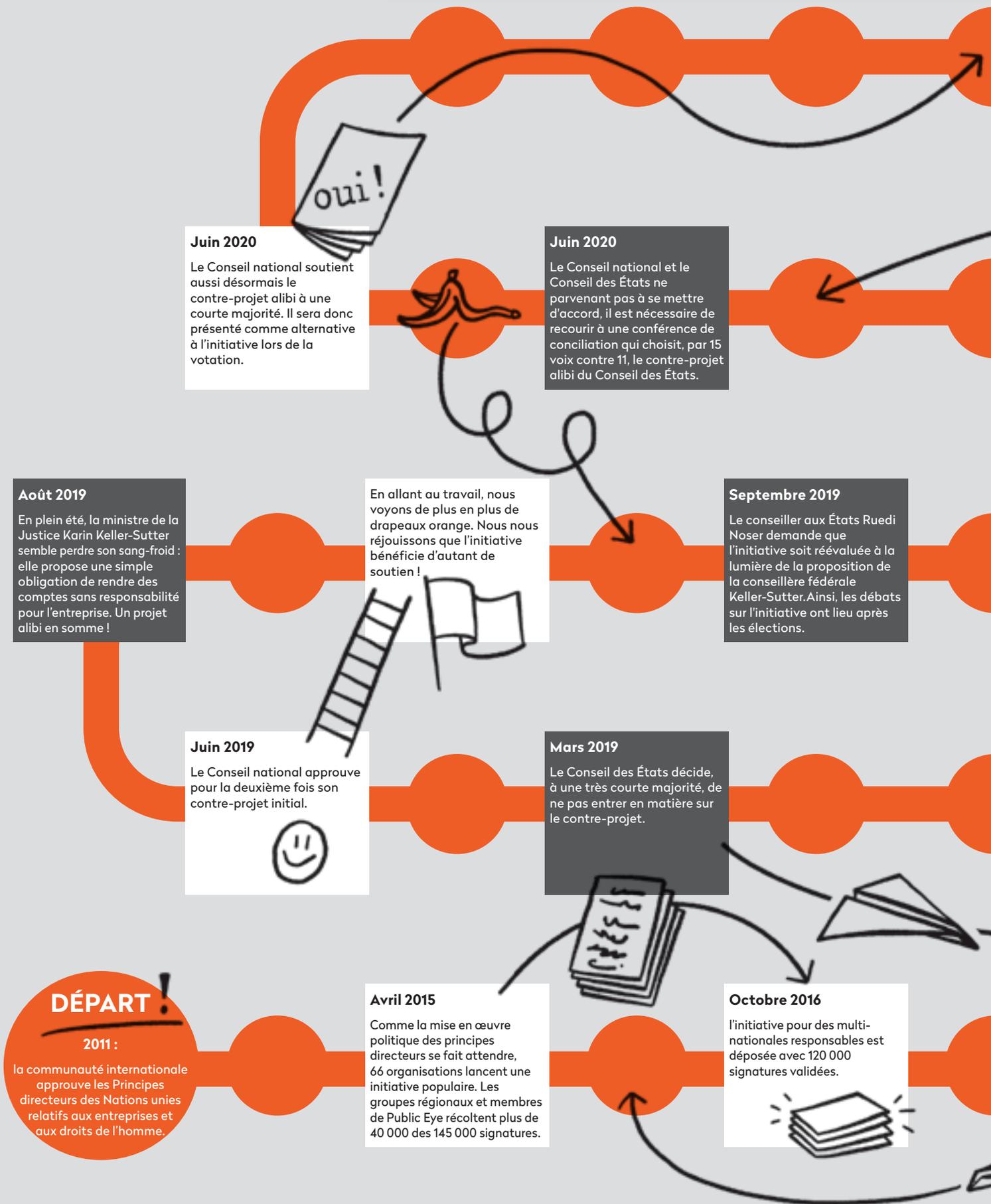
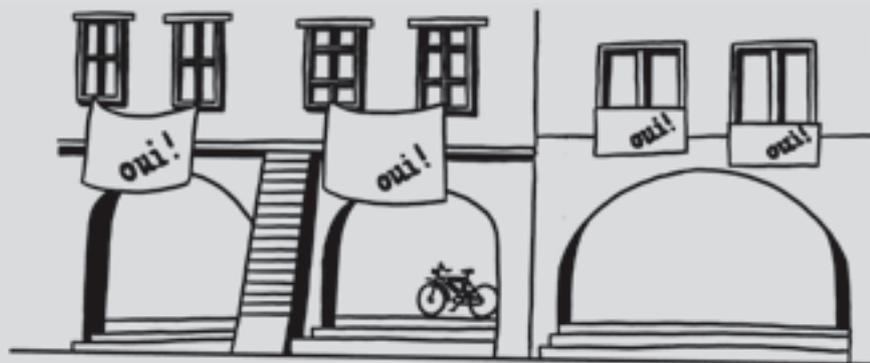
### Un contre-projet dépassé

« Saviez-vous qu'avec le contre-projet, la Suisse deviendrait un pionnier mondial en matière de responsabilité des entreprises ? » interroge Economiesuisse sur Twitter. Un enthousiasme qui ferait presque oublier que le lobby a pesé de tout son poids pour éviter un contre-projet efficace. Mais la proposition alibi de Karin Keller-Sutter – soufflée par SwissHoldings – a vaincu cette réticence. Car elle n'aura aucun effet.

Pour preuve : face à l'inutilité des rapports sur papier glacé, l'Union européenne va renforcer ses règles, bien au-delà du contre-projet. « La Suisse fait ce qu'il faut, avec rapidité et précision », jubile Economiesuisse. Seul un OUI ! le 29 novembre fera de ce mensonge une réalité.



L'histoire de l'initiative pour des multinationales responsables a été riche en rebondissements : les succès des initiants et les manœuvres crasses du lobby des multinationales sont dignes d'un polar politique.



## DÉPART !

2011 :

la communauté internationale approuve les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Avril 2015

Comme la mise en œuvre politique des principes directeurs se fait attendre, 66 organisations lancent une initiative populaire. Les groupes régionaux et membres de Public Eye récoltent plus de 40 000 des 145 000 signatures.

Octobre 2016

l'initiative pour des multinationales responsables est déposée avec 120 000 signatures validées.

Août 2019

En plein été, la ministre de la Justice Karin Keller-Sutter semble perdre son sang-froid : elle propose une simple obligation de rendre des comptes sans responsabilité pour l'entreprise. Un projet alibi en somme !

Juin 2019

Le Conseil national approuve pour la deuxième fois son contre-projet initial.



En allant au travail, nous voyons de plus en plus de drapeaux orange. Nous nous réjouissons que l'initiative bénéficie d'autant de soutien !



Septembre 2019

Le conseiller aux États Ruedi Noser demande que l'initiative soit réévaluée à la lumière de la proposition de la conseillère fédérale Keller-Sutter. Ainsi, les débats sur l'initiative ont lieu après les élections.

Mars 2019

Le Conseil des États décide, à une très courte majorité, de ne pas entrer en matière sur le contre-projet.

Juin 2020

Le Conseil national soutient aussi désormais le contre-projet alibi à une courte majorité. Il sera donc présenté comme alternative à l'initiative lors de la votation.



Juin 2020

Le Conseil national et le Conseil des États ne parvenant pas à se mettre d'accord, il est nécessaire de recourir à une conférence de conciliation qui choisit, par 15 voix contre 11, le contre-projet alibi du Conseil des États.



**29 novembre 2020**

La population vote en faveur de l'initiative. Le travail de Public Eye entre dans une nouvelle phase : il faut maintenant veiller à ce que l'initiative soit bien mise en œuvre.



**29 novembre 2020 :**  
La population vote contre l'initiative. Nous sommes déçus, mais ne baissions les bras.  
**NON!?**

Votre voisin oublie d'envoyer son bulletin de vote. Pourquoi personne ne lui a-t-il rappelé de l'envoyer ?



Un nombre croissant d'associations professionnelles, ainsi que Migros et Coop, se distancient d'Economiesuisse et se disent favorables au contre-projet du Conseil national

Le secrétariat de l'initiative a déjà distribué 60 000 drapeaux. La Suisse devient orange !

La coalition de soutien à l'initiative récolte, en trois jours seulement, 50 000 signatures contre cette manœuvre flagrante.

**Décembre 2019**  
Le Conseil des États se prononce en faveur du concept de la conseillère fédérale Keller-Sutter et donc contre toute règle relative à la responsabilité des multinationales.

**Mars 2020**  
Le Conseil national ne cède pas. Alors que le Conseil des États est censé mener sa dernière discussion à ce sujet, la session parlementaire est ajournée à cause de la pandémie de Covid-19.

**Février 2019**  
La Commission juridique du Conseil des États affaiblit le contre-projet.

**Juin 2018**  
Le Conseil national approuve nettement le contre-projet par 121 voix contre 74.  
  
**121:74**

**Septembre 2017**  
Le Conseil fédéral recommande au Parlement de rejeter l'initiative sans contre-projet, les règles en matière de responsabilité allant trop loin pour lui.

**Octobre 2017**  
Selon un sondage de l'Institut GFS Zürich, l'initiative bénéficie du soutien de 77 % de la population. Un excellent début !

**Mai 2018**  
Après plusieurs allers-retours entre les commissions des deux conseils, la Commission juridique du Conseil national propose un contre-projet indirect.

Depuis des décennies, les scandales révélés par les médias et les ONG montrent que les mesures volontaires des firmes ne suffisent pas à prévenir les violations de droits humains et les atteintes à l'environnement. De nombreux cas concernent des secteurs dans lesquels des sociétés suisses jouent un rôle central. Nous vous proposons ici un tour d'horizon de certaines des affaires les plus scandaleuses révélées par Public Eye et ses organisations partenaires.

UNE ENQUÊTE EXCLUSIVE DE PUBLIC EYE

## Irresponsabilité organisée dans une mine bolivienne de Glencore

Dans la mine de Porco, exploitée par Glencore dans le département de Potosí, en Bolivie, des coopératives extraient du zinc, du plomb et de l'argent dans des conditions inhumaines. De nombreux travailleurs n'ont pas encore atteint la majorité, les graves accidents sont monnaie courante et les dégâts environnementaux sont catastrophiques. Glencore détourne le regard, et achète à ces coopératives une grande partie des métaux qu'elles extraient.

TIMO KOLLBRUNNER





© Christian Lombardi

Le tunnel est étroit et étouffant. Nos lampes frontales percent à grand-peine la pénombre qui règne dans cet univers trouble que nous tentons de discerner à travers nos lunettes embuées. Le dos courbé, nous progressons dans les galeries et la chaleur se fait de plus en plus oppressante. Par endroits, nos faisceaux lumineux se perdent dans les longues cavités qui quittent le tunnel sans aucun dispositif installé pour garantir la sécurité des mineurs. Un tracteur chargé de minerai s'approche en cahotant. Nous nous blottissons contre la paroi pour le laisser passer. Puis nous continuons notre exploration de l'une des nombreuses galeries de la mine de Porco, qui transperce l'Altiplano bolivien, à 50 kilomètres de Potosí, et à 4200 mètres au-dessus du niveau de la mer.

#### **Juan, 15 ans, mineur professionnel**

Nous suivons Juan, dont nous taïrons le véritable prénom. C'est la deuxième année consécutive qu'il quitte Cochabamba pour travailler dans la mine pendant les vacances scolaires. Juan a 15 ans. Nous le retrouvons à l'aube, à l'arrière d'un camion en compagnie de sept autres jeunes hommes et de leurs chefs, sous une arche ornée en lettres d'or du nom « Illapa S.A. », filiale détenue à 100 % par Glencore. La multinationale suisse a signé un contrat avec la société minière étatique Comibol pour l'exploitation de la mine. À l'aide de lourds engins, l'entreprise évide la montagne avant de céder aux coopératives l'accès aux secteurs

qu'elle a épuisés. Celles-ci en extraient les restes avec des outils rudimentaires et dans des conditions extrêmement dangereuses. La filiale rachète alors une grande partie du fruit de leur labeur, pour le transformer dans les installations qu'elle a implantées sur les hauteurs de l'Altiplano.

Juan nous confie que son salaire lui permettra d'acheter de nouveaux vêtements. Mais il doit d'abord le gagner : dans une galerie à peine sécurisée, à 1200 mètres dans les entrailles de la montagne, équipé de simples bottes en caoutchouc et d'un casque de plastique bon marché. S'il ne ressort pas vivant de la mine, sa famille percevra de la coopérative une indemnisation de 3000 dollars. Une enquête pénale ne sera certainement pas ouverte. Et ses jeunes collègues devront retourner à la mine le lendemain, comme si rien ne s'était passé.

#### **Un à deux morts par mois**

Or les accidents sont presque quotidiens : jusqu'à trois moyennement graves ou vraiment graves par semaine, nous raconte le médecin de garde du cabinet médical rudimentaire de la petite ville de Porco ; blessures à la tête ou au dos occasionnées par les écroulements, chutes, membres écrasés, voire arrachés. Elle doit régulièrement soigner des victimes âgées de tout juste 15 ou 16 ans, et les plus jeunes qu'elle ait eu à traiter ici n'avaient que 11 ans. Chaque mois en moyenne, nous dit-elle, un à deux travailleurs perdent la vie dans la mine.

### **Découvrez toute l'histoire en ligne**

Le reportage est disponible dans son intégralité à l'adresse [stories.publiceye.ch/glencorebolivie](https://stories.publiceye.ch/glencorebolivie)

Vous y découvrirez l'histoire tragique d'un ancien employé de la mine abandonné à son triste sort après un grave accident. Vous connaîtrez également le destin d'une famille qui élevait du bétail aux abords de la mine, et se retrouve aujourd'hui dans le plus grand dénuement à cause de la pollution des eaux. Vous apprendrez enfin ce que Glencore trouve à répondre aux reproches qui lui sont adressés, et ce qui changerait en Bolivie si l'initiative pour des multinationales responsables était acceptée.



© Atul Love/Panos

## Un pesticide de Syngenta empoisonne des agriculteurs indiens

Dans le district de Yavatmal, au centre de l'Inde, des centaines de cultivateurs de coton ont été victimes d'empoisonnements – parfois très graves – aux pesticides. De nouvelles recherches et des documents officiels des autorités indiennes montrent aujourd'hui le rôle important joué par le pesticide Polo de Syngenta dans cette tragédie et ses conséquences. Le Polo est interdit depuis longtemps sur le sol suisse, mais Syngenta continue de vendre ce produit extrêmement dangereux en Inde.

À l'automne 2017, environ 800 cultivateurs de coton ont été intoxiqués en épandant des pesticides. Plus de vingt d'entre eux en sont morts. Public Eye a révélé que le Polo de Syngenta figurait parmi les produits incriminés. Cet insecticide contient du diafenthiuron, qui est interdit depuis des années en Suisse et dans l'UE. Retiré du marché helvétique en 2009, il figure sur la liste des substances « interdites en raison de leurs effets sur

la santé de l'être humain ou l'environnement ». Selon l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), le diafenthiuron est « toxique en cas d'inhalation » et peut « occasionner des lésions d'organes en cas d'exposition prolongée ou répétée ». Syngenta en a néanmoins exporté quelque 75 tonnes vers l'Inde rien qu'en 2017. Jusqu'à présent, le géant bâlois a toujours contesté sa part de responsabilité face aux conséquences sanitaires et sociales de ce drame. Le numéro un mondial des pesticides s'est même plaint, sans succès, d'un reportage réalisé à Yavatmal par la télévision suisse alémanique SRF.

Des documents officiels obtenus par nos partenaires en Inde montrent pourtant le rôle important joué par le Polo dans cette tragédie et ses conséquences. Selon ces rapports de police, 96 cas d'empoisonnements impliquant le pesticide de Syngenta ont été enregistrés en 2017. Pour 36 d'entre eux, ce produit avait été utilisé seul

(sans mélange). Sur la base de ces faits et de recherches complémentaires, la Maharashtra Association of Pesticides Poisoned Persons (MAPPP) est entrée en contact avec de nombreuses autres victimes d'empoisonnement. Ces personnes ont déclaré avoir souffert de symptômes aigus d'intoxication – et certaines disposent d'attestations médicales en témoignant.

### **Des conséquences dramatiques pour des familles entières**

Public Eye et ses partenaires ont documenté le sort de 51 victimes, qui ont toutes eu besoin d'un traitement médical. Parmi les conséquences des intoxications figuraient des problèmes oculaires, des nausées, des troubles neurologiques et musculaires, des difficultés respiratoires, des gonflements et des réactions cutanées. 43 personnes ont été hospitalisées, la plupart entre un jour et deux semaines, 9 plus de deux semaines et une a même passé 31 jours à l'hôpital. Parmi les 51 victimes, 44 ont subi une perte temporaire de la vue, et 16 sont restées inconscientes, parfois pendant plusieurs jours.

Beaucoup ont temporairement été dans l'incapacité de travailler, ce qui a conduit à des pertes dramatiques de revenus pour ces familles d'agriculteurs vivant déjà dans une grande précarité. La charge de travail revenant aux femmes au sein du foyer a par ailleurs fortement augmenté. En plus de s'occuper des enfants, elles doivent assurer les soins de leur mari malade et travailler comme journalières dans les champs, où elles touchent un salaire nettement plus faible que les hommes.

### **Travailler dans les champs au lieu d'aller à l'école**

Gita Sonule, veuve de l'une des victimes, a subi de plein fouet les conséquences dramatiques de l'intoxication de son mari. Sa fille et son fils, tous deux adolescents, ont dû interrompre leur scolarité après le décès de leur père. Pour combler le manque de revenus de la famille, ils ont été contraints d'aller travailler dans les champs. Gita dénonce aussi les dangereuses conditions d'utilisation des pesticides : « Mon mari n'avait pas de vêtements de protection, car il n'y en avait tout simplement pas. » Il était travailleur journalier et recevait le pesticide sans aucune indication quant aux mesures à prendre pour l'épandre sur les champs.

Pour de nombreux survivants de la vague d'intoxications, la vie sociale a également été bouleversée : les agriculteurs ne peuvent plus parcourir de longues distances ni s'exposer au soleil à cause de réactions chroniques de la peau et des yeux. Leurs activités s'en trouvent ainsi fortement réduites.

### **Si l'initiative est adoptée,**

**Syngenta ne pourra plus fermer les yeux sur les violations de droits humains commises dans le cadre de ses activités. La multinationale devra cesser de vendre des pesticides extrêmement dangereux dans le Yavatmal, car une utilisation sûre de ces produits ne peut pas être garantie dans un tel contexte. Si elle ne change pas ses pratiques, Syngenta devra répondre des violations de droits humains et des dégâts environnementaux occasionnés.**

## **Syngenta en difficulté à cause de son produit phare, et toxique, le paraquat**

Le paraquat est si toxique qu'une seule gorgée peut être mortelle. Une exposition prolongée ou répétée, même à de petites quantités, entraîne une augmentation du risque de développer la maladie de Parkinson. En raison de sa toxicité extrême, le paraquat est interdit en Suisse depuis 1989 et, depuis lors, plus de 50 pays, dont l'UE et la Chine, l'ont également banni. À l'issue d'une longue lutte, le Brésil, qui était l'un des principaux marchés pour le paraquat, l'a également interdit en septembre cette année.

**Au mois d'octobre, le gouvernement suisse a décidé d'interdire les exportations de cinq pesticides interdits sur notre sol car « particulièrement problématiques », dont le paraquat : dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, Syngenta ne pourra plus exporter son herbicide depuis la Suisse.** Avec cette importante décision, le Conseil fédéral fait un pas en avant en faveur de la protection des populations et de l'environnement face à des produits chimiques dangereux. Le géant bâlois Syngenta produit et exporte toutefois son paraquat depuis d'autres pays, dont la Grande-Bretagne.

Si l'initiative est adoptée, Syngenta sera enfin tenue d'assumer ses responsabilités, et donc de prendre au sérieux les risques liés à la production et l'utilisation de ses pesticides dangereux à l'étranger – et ce même pour ceux qui ne sont pas produits en Suisse. Et le paraquat fait régulièrement l'objet de critiques à travers le monde : en 2019, des médecins de l'État indien d'Odisha ont entamé une grève de la faim pour réclamer l'interdiction du pesticide. Celui-ci aurait occasionné plus de 170 décès sur une période de deux ans.



© Fabian Biasio



© Initiative multinationales responsables

## Des multinationales suisses inondent l'Afrique de carburants toxiques

Des multinationales suisses profitent de la faiblesse des standards de certains pays africains en matière de qualité des carburants pour vendre de l'essence et du diesel toxiques et maximiser ainsi leurs profits. Vitol, Trafigura et le Groupe Addax & Oryx possèdent leurs propres réseaux de stations-service ou en détiennent des parts, tandis que Glencore, Mercuria, Gunvor et Litasco font le commerce de ces produits. Ces sociétés ne se contentent pas de fournir des carburants de moindre qualité, dont la vente serait interdite en Europe et qu'elles qualifient avec cynisme de « qualité africaine ». Comme on l'a toujours écrit en lien avec Dirty Diesel, mais elles les produisent elles-mêmes.

En 2016, Public Eye a analysé la teneur en soufre des carburants vendus dans huit pays africains et révélé qu'elle était jusqu'à 378 fois plus élevée que la limite admise en Europe dans le cas du diesel, et jusqu'à 72 fois pour l'essence. Ces carburants contiennent aussi d'autres substances dangereuses pour la santé à des niveaux également interdits en Europe. Les conséquences sur la qualité de l'air et la santé des populations des villes africaines sont dramatiques.

### Si l'initiative est adoptée,

les négociants suisses en matières premières devront assumer un devoir de diligence raisonnable. Ils seront ainsi tenus de reconnaître les risques que leurs pratiques présentent pour le droit à la santé et de commercialiser des carburants plus propres. Ce changement serait possible sans difficulté puisque ces sociétés livrent déjà aujourd'hui des carburants à faible teneur en soufre en Europe et aux États-Unis, où les normes sont plus strictes.

## LafargeHolcim met en danger la santé de tout un village

À côté du village d'Ewekoro, au Nigeria, la multinationale suisse LafargeHolcim exploite une grande cimenterie et la carrière de calcaire y attenante. Il y a de la poussière de ciment partout : sur les toits, dans les maisons, sur les champs. Selon les médecins, les habitantes et habitants souffrent de graves problèmes de santé.

Dans le village, la charge de particules fines est extrêmement élevée. En raison de la production de ciment dans l'usine et des explosions dans la carrière, la poussière se dépose partout. En un rien de temps, elle recouvre les vêtements étendus à l'extérieur. Les particules nocives tombent également dans l'eau que la population d'Ewekoro boit et utilise pour cuisiner. Les villageoises et villageois sont constamment exposés à cette charge de particules. Avec le temps, beaucoup souffrent de dommages irréversibles : difficultés respiratoires, lésions du foie, des poumons ou de la rate, troubles oculaires.

### Si l'initiative est adoptée,

LafargeHolcim devra enfin s'assurer que la population d'Ewekoro ne soit plus empoisonnée aux particules fines dégagées par son exploitation. Si elle ne prend pas les mesures adéquates, les habitants et habitantes du village pourront porter plainte en Suisse pour demander réparation.



© G.M.B. Akashy/Panos



© Initiative multinationales responsables

## Exploitation et scandales environnementaux dans l'industrie textile

Entre 60 et 75 millions d'ouvrières et d'ouvriers sont employés dans l'industrie textile mondialisée, principalement dans des pays où les coûts de la main-d'œuvre sont très faibles. Leurs salaires dans les usines ne représentent qu'une fraction du salaire vital qui leur permettrait de subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leur famille. Les relations de travail sont généralement informelles et précaires ; les conditions de travail dangereuses et inhumaines. La situation est également dramatique dans les champs de coton, les tanneries, les teintureries, les ateliers de tissage ainsi que les nombreux autres maillons de l'industrie textile mondialisée. Des infractions et des scandales environnementaux sont régulièrement à déplorer.

Le mépris des droits humains internationalement reconnus est très répandu dans l'industrie textile. La persécution des syndicats va à l'encontre de la liberté d'association et du droit à des négociations collectives. Les salaires de misère violent le droit à un revenu permettant de vivre dans la dignité. Le manque de sécurité des bâtiments, les normes de protection du travail laxistes et l'utilisation de substances toxiques sans mesures de protection adaptées sont contraires au droit à la santé et à la vie.

**Si l'initiative est adoptée,** les sociétés suisses de l'industrie textile seront légalement tenues de prendre des mesures préventives sur leurs chaînes de production internationales quand celles-ci présentent de graves risques pour l'humain et l'environnement. Un « oui » soutiendrait les entreprises qui assument déjà aujourd'hui leurs responsabilités.

## Glencore ou la politique de la moindre responsabilité

À Cerro de Pasco, au Pérou, l'air, le sol et l'eau sont empoisonnés aux métaux lourds. Une filiale de Glencore y exploite une gigantesque mine située au cœur de la ville. Celle-ci fait partie des plus gros producteurs mondiaux de zinc, de plomb et d'argent. La mine produit aux coûts les plus faibles de l'ensemble de la branche. Mais c'est la population locale qui en paie le prix le plus lourd.

Jusqu'à présent, le géant zougouis a toujours refusé d'assumer ses responsabilités, en affirmant que la pollution extrême du site était de l'histoire ancienne. Glencore affirme que sa mine ne viole désormais plus aucune norme environnementale. Il est cependant avéré que cela est faux. La situation ne s'est pas améliorée sous le contrôle de Glencore, bien au contraire : une analyse en laboratoire de cheveux d'enfants démontre que la teneur en plomb a continué d'augmenter ces dernières années. Les conséquences sanitaires sont toujours dramatiques : 2000 enfants présentent une intoxication chronique aux métaux lourds, entraînant anémie, handicaps et paralysies.

**Si l'initiative est adoptée,** les victimes à Cerro de Pasco pourront tenter une action en justice en Suisse contre le groupe Glencore. Le géant des matières premières devra répondre de la pollution et des empoisonnements causés par ses pratiques.

# « Je pouvais soutenir à 100 % le contre-projet du Conseil national »

La conseillère nationale PLR Doris Fiala s'était fermement engagée en faveur du contre-projet solide proposé par le Conseil national, qui a finalement été rejeté à la dernière minute. Elle estime que son engagement pour un compromis crédible s'inscrit clairement « dans un esprit libéral », conforme à la devise « liberté ET responsabilité ».

URS RYBI

## **Votre intérêt pour la question de la responsabilité des entreprises est-il avant tout politique ou professionnel ?**

En tant que présidente du comité consultatif de RepRisk SA, je suis sensibilisée depuis des années aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« critères ESG »). Les investisseurs accordent aussi, à juste titre, toujours plus d'importance à la durabilité. J'ai toujours été d'avis, et je le suis encore aujourd'hui, qu'une réelle responsabilité sociale des entreprises doit être la norme d'excellence à l'international et que nous devrions positionner notre économie de façon à ce qu'elle soit régie par les mêmes conditions que les autres en matière de concurrence, et ce également au regard des critères ESG. En tant que pays aisé, la Suisse doit se montrer « exemplaire », mais tout en étant sur un pied d'égalité avec la concurrence internationale ! C'est pour cela que je m'engage.

## **Il existe pour cela les normes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).**

Les normes de l'OCDE sont difficiles à coordonner et à mettre en œuvre. Mais quand les pays membres de l'OCDE et les associations professionnelles internationales trouvent un consensus, alors celui-ci doit aussi être mis en application. Depuis 2011, il est unanimement reconnu que les multinationales doivent par principe faire preuve de diligence raisonnable à l'égard des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. J'ai du mal à comprendre pourquoi, dix ans plus tard, il serait problématique d'inscrire également cela dans la loi. La France l'a déjà fait en 2017, l'Allemagne est en train d'y travailler. C'est pourquoi je me suis fermement engagée au Parlement en faveur d'un véritable compromis et d'un contre-projet plus solide. Je n'ai malheureusement pas réussi à le faire accepter.

## **Que pensez-vous du travail de Public Eye dans ce domaine ?**

Je considère Public Eye comme un partenaire fiable et compétent. J'ai pu m'appuyer sur vos affirmations et déclarations. Il est logique, en tant que libérale et représentante des milieux économiques, que je voie les choses de façon relativement différente : la durabilité concerne

toujours aussi la protection durable des emplois, des solutions pérennes aux grandes questions de société et des réflexions écologiques. Dans une démocratie, nous avons tous notre rôle à jouer ! La responsabilité a donc plusieurs visages. J'ai toujours considéré la pression exercée par Public Eye comme forte mais objectivement importante. Quiconque demande beaucoup, comme le fait Public Eye, sait également que le compromis ne peut pas répondre aux revendications maximales. Notre système est fait ainsi... J'ai apprécié que les initiants se soient engagés en toute transparence auprès du Parlement à retirer l'initiative si le contre-projet du Conseil national avait été accepté.

## **Le professeur John Ruggie, auteur des Principes directeurs des Nations unies, a réussi en 2011 le tour de force politique d'élaborer, dans ce domaine controversé, une norme internationale reconnue à la fois par les États, les milieux politiques et la société civile. Comment avez-vous eu vent de son travail ?**

J'avais déjà fait venir le professeur Ruggie en Suisse il y a plusieurs années pour le conflit relatif à la FIFA et à la prochaine Coupe du monde au Qatar. Il est une référence pour moi. Mes efforts sont arrivés un peu trop tard, et Sepp Blatter n'était plus suffisamment en mesure d'établir de nouveaux critères avec le professeur Ruggie. Mais la situation a toutefois évolué à la FIFA.

## **L'initiative a été lancée après que le Conseil national eut décidé en 2015, à une très courte majorité, de ne pas réclamer en Suisse un devoir de diligence raisonnable fondé sur les Principes directeurs des Nations unies. Vous étiez alors encore très sceptique. Mais ces dernières années, vous vous êtes fermement engagée, avec une partie des milieux économiques, en faveur d'un compromis convaincant. Pourquoi ?**

J'en ai trop vu dans la coopération au développement et dans le Conseil de l'Europe, beaucoup trop ! On ne peut pas se comporter comme si cela ne nous concernait pas : tous les risques sont mondiaux ! Et la devise du libéralisme est « liberté ET responsabilité ». Mon engagement s'inscrit donc clairement dans l'esprit libéral.

**Un groupe interpartis a développé un contre-projet solide autour de Hans-Ueli Vogt (UDC/ZH). Le Conseil national l'a approuvé à quatre reprises, Economiesuisse a lutté contre ce texte avec véhémence, et le Conseil des États a fait adopter un contre-projet alibi à la dernière minute : comment avez-vous vécu cette odyssée de trois ans au Parlement ?**

C'est ça, la politique ! Mais j'aurais en effet souhaité qu'il en soit autrement. Le Parlement avait entre ses mains la possibilité d'approuver un compromis largement soutenu. Même une partie significative des milieux économiques aurait souhaité qu'il le fasse. Au Conseil national, nous nous sommes prononcés à quatre reprises en faveur de ce contre-projet convaincant qui a été enterré à la dernière minute. Le Conseil des États a finalement réussi à s'y opposer.

**Êtes-vous surprise par le vaste écho qu'a eu l'initiative, tout d'abord au Parlement puis désormais auprès de la population ?**

Absolument pas : les gens veulent que nous ayons une économie florissante, mais ils veulent aussi que nous menions nos affaires avec respect et responsabilité, ainsi qu'avec de bonnes valeurs. J'estime donc qu'il est du devoir de la politique de garantir que des entreprises exemplaires soient protégées face à une concurrence déloyale qui se soucie moins des normes fondamentales de durabilité.

**D'où vient alors la forte opposition d'une certaine partie des associations professionnelles ?**

Comme les milieux économiques, je défends des conditions équitables en matière de concurrence ! Mais pour moi, le compromis doit rester la mesure de toute chose ! Ce qu'il manque aux grandes associations faitières du secteur économique dans ce dossier, c'est vraiment la volonté nécessaire ainsi qu'une conscience que les temps ont changé. Et ce à la différence des entreprises elles-mêmes : selon les conclusions d'une récente enquête réalisée par la grande société de conseil Deloitte, environ la moitié des 112 directeurs financiers interrogés estiment que l'adoption de l'initiative populaire entraînerait certains coûts supplémentaires pour la gestion de leurs chaînes d'approvisionnement, mais que cela n'aurait guère d'influence sur le choix de leurs lieux de production ou sur les emplois en Suisse, et qu'ils sont globalement sereins face à l'initiative. Cela présente un certain contraste par rapport à l'alarmisme des associations faitières. Qu'on me comprenne bien : il y a également dans les associations faitières des personnes disposées à jeter des ponts, mais elles n'ont pas suffisamment pu imposer leur point de vue. Je trouve cela problématique, pour l'économie mais aussi pour notre culture politique.

**Opération Libero s'engage désormais aussi dans la campagne en faveur de l'initiative. S'agit-il là d'un signal important ?**

Oui, c'est un signal important ! Je ne me suis toutefois pas portée candidate pour Opération Libero, mais pour le libéralisme. La loyauté envers son parti est une valeur importante pour moi.

**Parmi les 146 initiatives populaires soumises à votation depuis 1980, seules 7 ont bénéficié d'un soutien plus important en termes de consignes de vote de la part des partis. Cela vous surprend-il et pouvez-vous faire un pronostic du résultat de la votation ?**

Cela ne me surprend pas... je ne fais toutefois pas de pronostics mais la meilleure politique pragmatique possible ! Cela signifie pour moi que si l'initiative pour des multinationales responsables est acceptée par la population, alors je m'engagerai pour que nous travaillions, au Parlement, sur la base du contre-projet du Conseil national. Je pouvais soutenir à 100 % ce contre-projet. J'attends aussi du pragmatisme de la part des initiants dans la mise en œuvre du texte. J'ai donc apprécié que vous ayez publié début octobre des idées concrètes de mise en application sur le plan législatif. À cet égard, je ne peux que souscrire aux propos de la NZZ quand elle affirme : « Toujours est-il qu'à la différence de plusieurs autres initiatives, on ne peut ici reprocher aux initiants de ne pas s'être prononcés avant la votation sur une possible mise en œuvre de leur texte. »

Cette interview a été réalisée par écrit.



**Doris Fiala**

Doris Fiala est conseillère nationale pour le PLR depuis 2007. Elle est l'une des figures les plus reconnues du libéralisme zurichois. Elle a représenté la Suisse au Conseil de l'Europe et était membre de la Commission de politique extérieure du Conseil national de 2009 à 2015. À ce titre, elle est entrée en contact avec Urs Rybi, responsable politique des questions de matières premières et de responsabilité des entreprises pour Public Eye, qui a représenté la coalition de l'initiative pendant les années de débats au Parlement.

# Derrière l'initiative depuis la première heure

L'initiative pour des multinationales responsables est une idée qui a fait son chemin. Et qui de mieux pour en parler que celui qui l'accompagne depuis ses tout débuts : Andreas Missbach, spécialiste des questions financières et de matières premières, aujourd'hui membre de la direction de Public Eye après de nombreuses années passées à défendre les valeurs de l'organisation.

MAXIME FERRÉOL



© Marion Nitsch

Quand je demande à Andreas Missbach de me décrire sa relation avec l'initiative pour des multinationales responsables, il répond humblement ne pas trop savoir comment en parler. Mais il suffit de le lancer un peu pour qu'il ne s'arrête plus. Il me semblait bien qu'il aurait des choses à raconter, lui qui est l'une des rares personnes à avoir accompagné l'initiative depuis la naissance du projet, et jusqu'à la votation qui aura lieu dans quelques jours. Il s'étonne lui-même du nombre d'années qui se sont écoulées entre ces deux étapes.

Depuis les débuts de la Déclaration de Berne (DB), ancêtre de Public Eye, la direction prise par l'organisation a naturellement tendu vers les objectifs de l'initiative. Depuis toujours, la DB a orienté son travail politique sur la responsabilité des entreprises en matière de droits humains, axant principalement son action sur les scandales perpétrés par des multinationales suisses à l'étranger et appelant sans cesse le gouvernement à prendre des mesures à la hauteur de la gravité des faits. Mais les revendications et les solutions proposées semblaient se heurter au mur du Conseil fédéral, il fallait trouver un autre mode d'action. D'autant que, dans les années 2000, les choses semblaient bouger du côté des organisations internationales, avec les discussions autour des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. La DB devait saisir la balle au bond.

Elle s'allie en 2011 à des organisations partenaires autour d'une pétition qui récoltera pas moins de 135 000 signatures. Forte de cette expérience, la coalition prend conscience de son pouvoir de mobilisation et décide de passer à la vitesse supérieure : lors d'une retraite entre les membres les plus actifs du réseau, à laquelle participe évidemment notre Andreas, en compagnie notamment d'Urs

Rybi, pilier du travail de Public Eye sur l'initiative, et de Lyssandra Sears, ancienne collaboratrice de l'organisation, la décision est prise de lancer une initiative populaire.

Andreas se sent tout petit face à un projet qui, estime-t-il alors, devrait sûrement l'occuper pendant quatre longues années. Il sourit aujourd'hui en faisant le calcul : en comptant tout le travail de préparation, l'initiative et sa campagne auront en fait demandé près de dix ans d'engagement. Mais il n'a jamais perdu espoir, et a même vu sa confiance se renforcer au fil des années. L'objectif de l'initiative était réaliste dès le début, et Andreas n'avait pas anticipé qu'un contre-projet convaincant serait proposé. Rejeté *in extremis* au profit d'un contre-projet alibi, celui-ci a néanmoins donné du grain à moudre aux parlementaires suisses et a alimenté une dynamique inattendue.

## Une mobilisation et un travail sans précédent

La votation aura finalement lieu cette année, et les longues années d'engagement d'Andreas et d'innombrables autres personnes pourraient enfin porter leurs fruits. Mais plus que jamais, un engagement de chacun est encore nécessaire. Historien économique et sociologue, Andreas est convaincu que l'excellent travail du secrétariat de l'initiative et la vaste mobilisation autour de la campagne permettront de l'emporter. L'adoption de l'initiative ne serait alors qu'une étape, certes importante, sur la voie de la responsabilisation des entreprises, et Public Eye entamerait alors un nouveau chapitre de son histoire. En cas de victoire, il faudra s'assurer que le texte de l'initiative soit bien appliqué. Et quoi qu'il arrive, Public Eye poursuivra bien sûr son engagement sur toutes les problématiques qui la poussent, depuis plus de cinquante ans, à agir ici pour un monde plus juste.

# Aux avant-postes pour porter le message de l'initiative

Rencontre avec Cyrielle Froidevaux, co-coordinatrice du groupe régional de Public Eye à Genève et membre du comité de soutien à l'initiative pour des multinationales responsables à Versoix : deux missions indissociables et complémentaires.

MAXIME FERRÉOL



Samedi 26 septembre 2020, parc des Bastions, Genève. J'ai rendez-vous avec Cyrielle Froidevaux pour qu'elle me parle de son engagement pour Public Eye, et surtout pour l'initiative multinationales responsables. Les allées du parc sont occupées par de nombreux stands montés à l'occasion du festival Alternatiba Léman, qui rassemble comme chaque année depuis 2015 plus de 150 organisations de la société civile engagées pour répondre au défi climatique et échanger autour des questions de justice sociale.

Je retrouve Cyrielle devant la tente rouge de Public Eye. C'est précisément ici qu'elle a eu son premier contact avec l'organisation il y a deux ans. Auparavant, son intérêt avait déjà été suscité par un reportage télévisé sur l'enquête *Dirty Diesel*, avec laquelle Public Eye avait révélé le scandale des carburants toxiques commercialisés en Afrique par des négociants suisses.

Cyrielle avait alors réalisé qu'elle avait besoin et envie de mieux s'informer sur les questions politiques, et notamment sur les pratiques de grandes entreprises suisses irresponsables qui estiment pouvoir faire à l'étranger ce qui leur est interdit sur le sol helvétique. Le magazine de Public Eye et ses articles « très complets » se présentaient alors pour elle comme une source d'information solide et une « lecture essentielle ».

Après avoir discuté avec des membres du groupe régional genevois venus représenter Public Eye au parc des Bastions en 2018, Cyrielle a décidé de se lancer dans l'aventure, et elle coordonne aujourd'hui le groupe en collaboration avec Sylvia Basterrechea.

De fil en aiguille, elle s'est engagée pour l'initiative multinationales responsables, se joignant au comité local de Versoix dès sa fondation au printemps 2019. Cyrielle a immédiatement été séduite par la perspective de mobiliser la population de sa région, et soutenir le travail

de ce groupe lui est apparu comme une évidence et une suite logique : « Avec l'initiative, on se donne les moyens d'agir face aux scandales que Public Eye dénonce. » L'objectif final étant bien sûr de pousser les multinationales à revoir leurs pratiques quand elles ne respectent pas les droits humains ou l'environnement.

## Les opposants connaissent à peine le contenu de l'initiative

Lors des discussions qu'elle a avec la population, Cyrielle constate que les personnes qui se disent contre l'initiative ne connaissent généralement pas le sujet et n'ont pas de véritables arguments à présenter. Elles se contentent souvent de reprendre les approximations de la campagne de mésinformation que mènent les opposants au projet.

Avec les restrictions récemment imposées pour lutter contre la pandémie de Covid-19, le travail du groupe a été chamboulé, et c'est avec un plaisir immense que les membres ont enfin pu remonter leur tente rouge au parc des Bastions ce matin. Cyrielle fait aujourd'hui honneur à ses deux casquettes puisqu'elle représente à la fois Public Eye et le comité local de l'initiative. Quand une personne s'approche du stand, elle oriente rapidement la discussion sur la votation du 29 novembre, ne serait-ce que pour lui rappeler de bien penser à renvoyer son bulletin de vote dans les temps, avant de revenir bien sûr sur le travail de Public Eye. Car après cette importante échéance, et quel qu'en soit le résultat, le journalisme d'investigation aura toujours un rôle important à jouer pour dénoncer les abus des multinationales, en défendre les victimes et proposer des solutions pour y remédier. Et Cyrielle est déterminée à continuer de porter la voix d'une organisation qui lui tient tant à cœur, et qui a toujours besoin de son précieux soutien.

# Comment s'engager pour l'initiative à la dernière minute



## Participez à la votation

C'est ça, le plus important : n'oubliez pas de participer à la votation ! Le mieux est de poster dès aujourd'hui votre bulletin avec votre OUI ! pour l'initiative, afin que votre vote soit bien reçu dans les temps par votre commune. La dernière possibilité est ensuite le dimanche des votations, en déposant votre bulletin dans l'urne.



## Expliquez à votre entourage pourquoi l'initiative est nécessaire

En page 4, vous trouverez cinq arguments de poids pour expliquer pourquoi l'initiative est une évidence. Ils vous aideront à convaincre votre entourage.



## Diffusez l'initiative sur les médias sociaux

Partagez les contenus publiés au sujet de l'initiative sur Facebook, Instagram, WhatsApp, YouTube, Twitter ou LinkedIn. Soutenez-nous à l'aide du bouche-à-oreille moderne.



## Diffusez le documentaire

### « Multinationales : l'enquête »

Regardez le documentaire « Multinationales : l'enquête » et partagez-le avec votre entourage. Vous le trouverez sur la page d'accueil du site de Public Eye.



## Envoyez des cartes postales à vos connaissances

Vous trouverez au dos de ce magazine deux

cartes postales que vous pourrez envoyer à vos connaissances afin de leur rappeler de voter pour le 29 novembre. Postez-les sans plus attendre !



## Rédigez des courriers de lecteurs et commentez en ligne

Rédigez des courriers de lecteurs sur l'initiative, dans votre journal local ou votre publication favorite. Et publiez des commentaires en ligne. Vous trouverez les principaux arguments en faveur de l'initiative à partir de la page 4.



## Commandez d'autres exemplaires de ce numéro spécial du magazine de Public Eye sur l'initiative

Ce numéro spécial vous plaît et vous aimeriez le distribuer à votre voisine Nina, à votre ami Federico ou à votre cousine Claire ? Rien de plus simple : commandez dès aujourd'hui des exemplaires supplémentaires sur notre boutique en ligne : [shop.publiceye.ch/fr](https://shop.publiceye.ch/fr).



## Faites un don pour soutenir la campagne de votation dans sa dernière ligne droite

L'initiative pour des multinationales responsables est une évidence pour vous mais vous n'avez encore jamais eu l'occasion de la soutenir financièrement ? Faites un don en ligne sur [publiceye.ch/don](https://publiceye.ch/don). Notre engagement sur les dossiers liés à l'initiative continuera bien au-delà du 29 novembre.

## S'engager à long terme pour les dossiers liés à l'initiative

### Devenez membre de Public Eye

Après le 29 novembre, Public Eye continuera de s'engager sur les dossiers liés à l'initiative. Soutenez notre engagement à long terme en devenant membre de Public Eye. Vous recevrez six fois par an notre magazine qui présente nos enquêtes exclusives, nos analyses pointues et nos reportages audacieux. Avec le coupon-réponse que vous trouverez au dos de ce magazine, ou sur [publiceye.ch/membres](https://publiceye.ch/membres), vous pouvez devenir membre sans plus tarder.

### Rejoignez un groupe régional de Public Eye

Neuf groupes régionaux se réunissent régulièrement des deux côtés de la Sarine pour soutenir le travail de Public Eye avec leurs actions locales. Engagez-vous en tant que bénévole à leurs côtés ou fondez vous-même un groupe ! Vous pouvez vous inscrire sur [publiceye.ch/groupe-regionaux](https://publiceye.ch/groupe-regionaux) ou en nous retournant la carte-réponse que vous trouverez au dos de ce magazine.



## L'engagement des groupes régionaux de Public Eye en faveur de l'initiative

Des deux côtés de la Sarine, les neuf groupes régionaux de Public Eye sont actifs dans leur région respective. Ils travaillent activement à diffuser les informations et les campagnes de l'organisation, à l'aide de stands d'information, de projections de documentaires, de présentations et de lectures. L'initiative pour des multinationales responsables est depuis longtemps au cœur de l'engagement des bénévoles, qui arpentaient déjà les rues en 2015 et 2016 pour récolter les signatures nécessaires au dépôt officiel du texte. Les groupes régionaux ont réussi à rassembler une grande partie de ces signatures en quelques mois seulement !

Pendant les quatre années qui se sont écoulées entre le dépôt de l'initiative, en octobre 2016, et la votation à venir le 29 novembre, les groupes régionaux ont régulièrement organisé des événements d'information. Pour diffuser auprès du grand public la thématique de la responsabilité des multinationales, ils ont notamment diffusé des documentaires tels que *Trading Paradise*, *Das grüne Gold*, *La buena vida* ou encore *Stealing Africa* – et dernièrement « Multinationales : l'enquête », le film sur l'initiative qu'ils ont principalement diffusé en plein air en raison de la pandémie de Covid-19. Tous ces documentaires présentent les violations systématiques de droits humains perpétrées par de grandes entreprises.

### Et maintenant ?

Une chose est sûre : le jour de la votation, la tension sera palpable pour les bénévoles comme pour toutes les personnes qui défendent l'initiative. Après tant d'années, la population pourra enfin se prononcer sur ce texte

si important. Nous espérons bien évidemment que la victoire sera retentissante.

Et après ? Quelle que soit l'issue de la votation, l'engagement des groupes régionaux restera toujours aussi précieux pour le travail de Public Eye. En 2021, nous prévoyons par exemple de montrer comment la Suisse et les multinationales qu'elle abrite – de l'industrie textile au négoce de matières premières en passant par la pharma – assument leurs responsabilités en matière de droits humains et d'environnement, ou comment elles ne le font justement pas... Ces campagnes à venir pourront retentir dans toute la Suisse grâce au soutien indéfectible de nos membres et groupes régionaux. Le travail de Public Eye dépend aussi et surtout de sa présence dans toutes les régions. Car nous devons agir ici, en Suisse, pour un monde plus juste. Merci infiniment à toutes les personnes qui s'engagent à nos côtés !



## OFFREZ UNE COTISATION-ABONNEMENT À PUBLIC EYE

Offrez à vos proches un cadeau qui a du sens, avec une cotisation-abonnement à Public Eye d'une année, au prix de 75 fr. – ou de 30 fr. pour les étudiants ou les moins de 27 ans.

La personne de votre choix recevra au cours de l'année six numéros de notre magazine, qui présente nos enquêtes exclusives et des éclairages sur des thèmes d'actualité. Avec ce cadeau original, vous contribuez à faire connaître notre travail et vous nous aidez à agir ici, en Suisse, pour un monde plus juste – et ce même après la votation sur l'initiative pour des multinationales responsables.

Commandez une cotisation-abonnement à l'aide de la carte-réponse ou en ligne sur [publiceye.ch/offrir](http://publiceye.ch/offrir)

Pour compléter votre cadeau, vous pouvez aussi commander\* un exemplaire du livre, *Ma cuisine de légumes d'automne et d'hiver*, qui rassemble de nombreuses recettes délicieuses, ainsi que des informations sur les variétés de légumes et sur une alimentation durable, locale et équitable.

Bonnes fêtes de fin d'année !

\*Dans la limite des stocks disponibles

Depuis cinquante ans, l'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises sur les pays pauvres. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Forte du soutien de ses quelque 26 000 membres, Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne,  
tél. +41 (0)21 620 03 03, [contact@publiceye.ch](mailto:contact@publiceye.ch), compte postal 10-10813-5

[publiceye.ch](http://publiceye.ch)

[@PublicEyeSuisse](https://www.instagram.com/PublicEyeSuisse) [PublicEyeSuisse](https://www.facebook.com/PublicEyeSuisse) [@publiceye.ch](https://www.twitter.com/PublicEyeSuisse)



Agir ici pour  
un monde  
plus juste

**Public Eye**